



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 14162

Texte de la question

M Claude Miqueu appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la recente proposition des « etats generaux de la transmission d'entreprises » reunis en fevrier 1989 a Montpellier, demandant notamment, pour faciliter les transmissions d'entreprises et en faire un acte normal de gestion de la vie economique, l'apparition de la notion de « fiducie » qui permettrait de confier a un tiers la gestion de l'entreprise a titre provisoire, parallelement a l'organisation de la succession. Il lui demande de lui preciser la suite qu'il envisage de reserver a cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministere de la justice ont mis a l'etude un avant-projet de loi tendant a introduire en droit francais une institution analogue au « trust » anglo-saxon, qui serait denommee fiducie. Les utilisations de la fiducie pourraient etre nombreuses dans le domaine de la gestion economique et financiere, des suretes ou des liberalites. La fiducie serait susceptible, dans de nombreux cas, ainsi que cela est evoque par l'honorable parlementaire, de faciliter la transmission des entreprises. L'institution de la fiducie necessitera, bien entendu, un aménagement des dispositions fiscales en vigueur. Le ministere charge du budget est actuellement saisi de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14162

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2614